

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan hôpital et dette de l'hôpital de Bastia Question écrite n° 25441

Texte de la question

M. Michel Castellani interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le plan hôpital annoncé le 20 novembre 2019. Il présente un certain nombre de points d'interrogations, qu'il convient d'éclaircir, dans l'intérêt des personnels hospitaliers. En premier lieu, les contours de la reprise de la dette, à hauteur de 10 milliards d'euros, comme annoncé par le Gouvernement, apparaissent flous. Au regard du nombre d'hôpitaux endettés, le Gouvernement devrait clarifier la répartition qu'il entend réaliser pour la reprise de la dette. Ainsi, il rappelle la dette de 60 millions d'euros supportée par l'hôpital de Bastia. Celle-ci grève lourdement les capacités d'investissement et donc de modernisation de la structure hospitalière. Les conséquences matérielles sont majeures : locaux vétustes, attente prolongée pour les personnes âgées dans des brancards, faute de lits, difficulté d'assurer la bientraitance des patients, malgré le dévouement au quotidien du personnel soignant. Il s'interroge sur le choix du Gouvernement de réserver aux seuls infirmiers et aide-soignants une prime de 800 euros. Si M. le député comprend les pressions auxquelles est soumis le personnel hospitalier en Île-de-France, il relève la même tension pour leurs collègues dans le reste du territoire, notamment les territoires les moins denses. À ce titre, la Corse, cumulant les contraintes de la faiblesse démographique et de l'insularité, ne présente pas les mêmes infrastructures de santé que celles disponibles sur le continent. Le rôle des hôpitaux de Bastia et d'Ajaccio, notamment, en est renforcé. En conséquence, les personnels, au bord de l'asphyxie, ont aussi droit à bénéficier d'un coup de pouce supplémentaire sur le plan financier. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur l'éventualité d'une reprise d'une partie de la dette de l'hôpital de Bastia ainsi que sur l'extension du bénéfice de la prime annoncée pour les personnels d'Île-de-France.

Données clés

Auteur: M. Michel Castellani

Circonscription: Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25441
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 mars 2020

Question publiée au JO le : 24 décembre 2019, page 11299

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)